

SESSION DU 30 MARS 2015

=====

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 25 mars 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 30 mars 2015, à 19 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, André TEMPLIER, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Christophe LEROY, Madame Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Pierre SAULAS, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé : Monsieur Jean-Marc JANNEAU qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur André TEMPLIER.

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du 12 mars 2015 :

Monsieur AZAMBOURG, absent à cette réunion, demande à intégrer la commission communale mise en place pour étudier les problématiques locales liées à l'aménagement en 2 x 2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession autoroutière. Monsieur SAULAS souhaite également y participer => accord unanime des élus ; la délibération du 12 mars 2015 sera annulée et remplacée.

→ Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour : Approbation de l'avenant financier au marché d'études pour l'élaboration du PLU signé avec le bureau d'études « En Perspective ».

Les élus, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour ; il sera traité juste avant les questions diverses.

→ Comptabilité 2014-2015 :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur André TEMPLIER, adjoint aux finances qui donne lecture des différents documents budgétaires.

⇒ Vote du compte administratif 2014 :

Résultat de clôture au 31-12-2014 :

☞ section de fonctionnement :	348 524,34 €
☞ section d'investissement :	409 175,44 €

Résultat global de clôture au 31-12-2014 : 757 699,78 €

Les membres du Conseil Municipal :

⇒ Constatent que le compte administratif 2014 de la Commune présenté ci-dessus correspond en tous points au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal ;

⇒ sur proposition de Monsieur Saulas - Conseiller Municipal (doyen des élus), donnent quitus à Monsieur le Maire ;

⇒ Adoptent le compte administratif 2014 de la Commune à l'unanimité.

➤ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement, soit **220 000,00 €** en recettes d'investissement, à l'article **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- ☞ décide d'inscrire l'excédent de fonctionnement après affectation, soit **128 524,34 €** au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté ».
- ☞ décide d'inscrire au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le montant de l'excédent soit **409 175,44 €**.

➤ Attribution des subventions 2015 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter pour l'année 2015 le montant des subventions allouées aux associations communales et autres pour un montant total de 15 000,00 €.

➤ Fixation des taux des trois taxes directes locales :

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 :

☞	Taxe d'habitation :	5,38 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,53 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19,30 %

➤ Vote du budget primitif 2015 de la Commune :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

☞	Section de Fonctionnement :	973 903,34 €
☞	Section d'Investissement :	2 074 014,44 €

soit un budget global de : 3 047 917,78 €

➔ SEIPC : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'adhésion de la Commune de Gellainville au Groupement de commandes proposé par le SEIPC pour :

- => la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- => la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

➔ PLU : Avenant financier au marché public d'études :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valider l'avenant financier au marché d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme présenté par le bureau d'études « En Perspective », pour un montant de 2 650,00 € H.T. comprenant 3 options (étude environnementale, réunions supplémentaires et mise en place de panneaux d'informations) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

La séance est levée à 22 heures.